

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03/04/2019**

**Date des convocations : 26/03/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

**Présents :** Didier SWERTVAEGER, Morgane BACHELET, Patrice LEGIGAND, Jean-Pierre PROUIN, Laurent LEBÉ, Sophie JUIN, Gérard GOULLEY, René VALY, Philippe BARILLÉ, Denis GAROCHE, Cathérine MOREL, Virginie THORIS, Marie-Claire SAILLARD.

Madame Marie-Claire SAILLARD a été nommée secrétaire de séance.

**PLAN DE FINANCEMENT - RÉHABILITATION CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire donne connaissance de l'avancement des travaux de la réhabilitation de la cantine scolaire.

Il informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer le financement des travaux restant à la charge de la commune, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

**Montant plan de financement de l'investissement : 300 000 €**

**Mode de financement proposé : prêt à taux fixe sur une durée de 20 ans**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement SAGELAN taux fixe Echéances Constantes, montant total du financement : 300 000 €**

Montant de l'emprunt :	300 000 €
Taux :	1,87 %
Durée du crédit :	20 ans
Modalité de règlements	
Du capital et des intérêts :	trimestriel

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
  - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **DROIT DE PRÉEMPTION LOCAL COLIN**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la compétence sur le droit de préemption urbain en zone U.

Il expose son souhait de préempter sur la vente du local Colin (ancienne boucherie sur la commune) pour éventuellement en faire un local où des producteurs locaux pourraient vendre leurs produits ; une étude a été faite par la chambre de commerce.

Madame Bachelet et Monsieur Barillé ne souhaitent pas se prononcer à ce jour sur cette acquisition par manque d'information sur le coût du projet. Une visite des conseillers est à prévoir pour études financières et travaux.

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil car la commune n'a pas reçu la déclaration d'intention d'aliéner.

### **LOCATION LOCAL CANTINE**

Il est suggéré une mise à disposition gratuite pour 20/25 personnes avec éventuellement don pour la coopérative scolaire. Il faudrait établir une convention de mise à disposition du local cantine avec des interdictions.

Fin de séance 21h30

